

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_09_AR

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 44

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ECONOMIE : Vente de terrain au profit de la SCI Les Vignes
(entreprise BREGER – ZA Les Coteaux -Vars)**

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle-
CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline -
CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : ECONOMIE : Vente de terrain au profit de la SCI Les Vignes
(entreprise BREGER – ZA Les Coteaux -Vars)**

Vu le souhait émis par l'entreprise Transports BREGER d'acquérir deux parcelles sur la ZA des Coteaux à Vars,

Vu le PLUi de Cœur de Charente adopté le 27 avril 2023 ;

Vu l'article L5211-37 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des Domaines en date du 9 novembre 2022 fixant la valeur vénale des parcelles susmentionnées ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, expose le projet d'extension de l'entreprise « Transports BREGER », déjà implantée sur la zone d'activités des Coteaux à Vars.

En l'espèce, l'entreprise projette d'acquérir 2 parcelles en façade de nationale 10, la ZN115 et la ZN113, vendues par M. MARIN. Ces parcelles sont enclavées et leur accès n'est possible qu'à condition que la Communauté de communes vende deux parcelles : la ZN136 et la ZN143.

La ZN143 devra être divisée pour la vente, mais une surface d'environ 1 600m² pourra être cédée, en complément de la ZN136 (1 211m²).

L'acquisition sera réalisée par la SCI Les Vignes, à l'usage de l'entreprise « Transports BREGER ».

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise en outre que ces parcelles sont classées en zone UX et par conséquent destinées aux activités économiques.

Après échanges avec l'entreprise, il est proposé de céder l'ensemble au prix de 14,50€HT/m². A titre indicatif (un bornage sera réalisé pour préciser les surfaces), cela représente un prix de vente total estimé à 40 760€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le prix de vente du terrain à 14,50€ HT/m² ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

